



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canadian General
Standards Board

Office des normes
générales du Canada

Series 1
Série des 1

WITHDRAWAL

October 2011

Selected standards in the series Paints, pigments and related products

These CGSB standards and National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are

RETRAIT

Octobre 2011

Sélection de normes de la série Peintures, pigments et produits connexes

Ces normes de l'ONGC et ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de

to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-1.5-M91

Low Flash Petroleum Spirits Thinner
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.28-98

Exterior Alkyd House Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.36-97

General Purpose Interior Alkyd Varnish
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.38-2000

Interior Enamel Undercoater (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.40-97

Anticorrosive Structural Steel Alkyd Primer
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.57-2003

Interior Alkyd Semigloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.59-97

Alkyd Exterior Gloss Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.60-97

Interior Alkyd Gloss Enamel (ICS 87.040)

cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-1.5-M91

Diluant, essence minérale à faible point
d'éclair (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.28-98

Peinture aux résines alkydes d'extérieur
pour bâtiments (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.36-97

Vernis d'intérieur aux résines alkydes
d'usage général (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.38-2000

Peinture-émail d'intérieur, pour couche de
fond (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.40-97

Peinture pour couche primaire
anticorrosion, aux résines alkydes, pour
acier de construction (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.57-2003

Peinture-émail, d'intérieur, semi-brillante,
aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.59-97

Peinture-émail, d'extérieur, brillante, aux
résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.60-97

Peinture-émail brillante d'intérieur aux
résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.61-2004

Exterior and Interior Marine Alkyd Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.69-98

Aluminum Paint (ICS 87.040)

1-GP-71 (Oct 1983)

Methods of Testing Paints and Pigments
(ICS 87.040)

1-GP-71

Methods of Testing Paints and Pigments

No. 5-96

Drying Times of Paints and Related
Coatings (ICS 87.040)

No. 38-96

Blushing Resistance of Lacquer
Finishes (ICS 87.040)

No. 73-96

Beilstein Test for Chlorinated Solvents
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.73-97

Exterior and Interior Enamel for Floors
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.74-2001

Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.76-2000

Interior and Exterior Heat-Resistant Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.81-M90

Air Drying and Baking Alkyd Primer for
Vehicles and Equipment (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.84-M91

Alkyd Primer for Hardwood (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.61-2004

Peinture-émail aux résines alkydes,
d'extérieur et d'intérieur, marine
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.69-98

Peinture à l'aluminium (ICS 87.040)

1-GP-71 (oct. 1983)

Méthodes d'essai des peintures et pigments
(ICS 87.040)

1-GP-71

Méthodes d'essai des peintures et pigments

N° 5-96

Durée de séchage des peintures et
revêtements apparentés (ICS 87.040)

N° 38-96

Résistance à l'opalescence des
produits-laque de finition (ICS 87.040)

N° 73-96

Détermination de la présence de
solvants chlorés par l'essai de Beilstein
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.73-97

Peinture-émail d'extérieur et d'intérieur,
pour sols (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.74-2001

Peinture alkyde de démarcation routière
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.76-2000

Peinture-émail résistant à la chaleur,
d'intérieur et d'extérieur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.81-M90

Peinture pour couche primaire aux résines
alkydes, séchant à l'air ambiant et au four,
pour véhicules automobiles et équipement
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.84-M91

Peinture d'impression aux résines alkydes,
pour bois dur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.88-92

Gloss Alkyd Enamel, Air Drying and Baking
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.100-99

Interior Flat Latex Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.104-M91

Semigloss Alkyd Air Drying and Baking
Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.105-M91

Quick-Drying Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.114-M91

Quick-Drying Flat Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.118-95

Interior Flat Alkyd Finish (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.119-2000

Interior Latex Primer-Sealer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.122-99

Anticorrosive Vinyl Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.132-M90

Zinc Chromate Primer, Low Moisture
Sensitivity (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.135-99

Flat Alkyd Enamel for Equipment
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.138-97

Exterior Latex Flat Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.143-98

Silicone Alkyd Heat-Resistant Aluminum
Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.88-92

Peinture-émail brillante aux résines alkydes,
séchant à l'air ambiant et au four
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.100-99

Peinture-émulsion mate d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.104-M91

Peinture-émail semi-brillante aux résines
alkydes séchant à l'air ambiant et au four
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.105-M91

Peinture pour couche primaire à séchage
rapide (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.114-M91

Peinture-émail mate à séchage rapide
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.118-95

Peinture de finition mate d'intérieur aux
résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.119-2000

Peinture-émulsion d'impression d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.122-99

Peinture pour couche primaire, aux résines
vinyliques, anticorrosion (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.132-M90

Peinture pour couche primaire, au chromate
de zinc, à faible sensibilité à l'humidité
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.135-99

Peinture-émail mate aux résines alkydes
pour équipement (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.138-97

Peinture-émulsion (latex) mate, d'extérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.143-98

Peinture-émail aux résines silicones-
alkydes résistante à la chaleur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.145-97

Solvent-Based Pigmented Stain
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.146-99

Cold Curing, Gloss Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.150-M91

Clear Lacquer for Wood Furniture
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.153-2000

High-Build, Gloss Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.154-M89

Latex Type Paint for Concrete Floors
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.158-M89

Cellulose Nitrate Primer, Modified Alkyd
Type (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.159-92

Acrylic Cellulose Nitrate Gloss Lacquer
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.160-93

Low Gloss Acrylic Cellulose Nitrate
Lacquer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.162-2004

Emulsion Coating for Stucco and Masonry
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.165-2004

Cold-Curing Epoxy Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.171-98

Inorganic Zinc Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.175-97

Polyurethane Interior Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.145-97

Teinture pigmentée à base de solvant
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.146-99

Revêtement aux résines époxydiques,
durcissant à froid, brillant (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.150-M91

Vernis-laque pour meubles en bois
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.153-2000

Revêtement par peinture aux résines
époxydiques, à pouvoir garnissant élevé,
brillant (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.154-M89

Peinture-émulsion (latex) pour sols en béton
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.158-M89

Peinture-laque pour couche primaire, au
nitrate de cellulose et aux résines alkydes
modifiées (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.159-92

Produit-laque brillant à la résine acrylique et
au nitrate de cellulose (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.160-93

Peinture-laque aux résines acryliques et au
nitrate de cellulose, peu brillante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.162-2004

Revêtement de type émulsion pour stuc et
maçonnerie (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.165-2004

Peinture pour couche primaire aux résines
époxydiques, durcissant à froid
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.171-98

Enduit au zinc minéral (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.175-97

Revêtement de polyuréthane d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.176-2000

Interior Clear Moisture-Curing Polyurethane Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.177-M91

Two-Component Polyurethane Coating, Resistant to Chalking and Yellowing (ICS 87.040)

1-GP-180Ma (Feb 1996)

Coating, Polyurethane, Two-Package, General Purpose (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.181-99

Ready-Mixed Organic Zinc-Rich Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.183-99

Zinc-Rich Epoxy Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.184-98

Coal Tar-Epoxy Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.188-2004

Emulsion Filler for Masonry Block (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.189-2000

Exterior Alkyd Primer for Wood (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.190-M90

Sanding Type Primer Surfacer (ICS 87.040)

1-GP-191M (Apr 1980)

Enamel, Automotive Refinishing, Fast Drying, Gloss (ICS 87.040)

1-GP-192Ma (Feb 1985)

Deck Coating, Nonslip, Epoxy (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.176-2000

Revêtement de polyuréthane, d'intérieur, durci à l'humidité, non pigmenté (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.177-M91

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, non jaunissant et non farinant (ICS 87.040)

1-GP-180Ma (févr. 1996)

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, pour utilisation générale (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.181-99

Enduit riche en zinc, organique et préparé (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.183-99

Enduit aux résines époxydiques, riche en zinc (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.184-98

Revêtement à base de goudron de houille-résines époxydiques (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.188-2004

Apprêt-émulsion pour blocs de maçonnerie (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.189-2000

Peinture d'impression, d'extérieur, aux résines alkydes, pour le bois (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.190-M90

Peinture pour couche primaire surfaçante de type ponçable (ICS 87.040)

1-GP-191M (avr. 1980)

Peinture-émail brillante, à séchage rapide, pour le repeinturage des carrosseries de véhicules automobiles (ICS 87.040)

1-GP-192Ma (févr. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux résines époxydiques (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.193-99

High-Build Epoxy Marine Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.195-99

Interior Latex Semigloss Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.198-2001

Cementitious Primer for Galvanized
Surfaces (ICS 87.040)

1-GP-200Ma (Jan 1985)

Deck Coating, Nonslip, Polyurethane
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.202-2003

Interior Alkyd Low Gloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.203-2003

Exterior Latex Wood Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.204-98

Exterior Latex Pigmented Stain
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.205-2003

Sealer for Application to Asbestos-Fibre
Releasing Materials (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.207-98

Low-Temperature Curing Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.208-99

Marine Interior Water-Borne Gloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.209-2003

Interior Latex Low Gloss Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.210-2003

Quick-Drying Alkyd Primer for Structural
Steel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.193-99

Revêtement aux résines époxydiques, à
pouvoir garnissant élevé, marin
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.195-99

Peinture-émulsion semi-brillante d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.198-2001

Peinture primaire additionnée de ciment,
pour surfaces galvanisées (ICS 87.040)

1-GP-200Ma (janv. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux
résines polyuréthannes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.202-2003

Peinture-émail d'intérieur, aux résines
alkydes, peu brillante (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.203-2003

Peinture-émulsion (latex) d'impression
extérieure, pour bois (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.204-98

Teinture-émulsion pigmentée pour extérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.205-2003

Peinture d'obturation pour matériaux
renfermant des fibres d'amiante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.207-98

Revêtement aux résines époxydiques
durcissant à basse température
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.208-99

Peinture-émail brillante en suspension
aqueuse, marine, d'intérieur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.209-2003

Peinture-émulsion d'intérieur peu brillante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.210-2003

Peinture primaire aux résines alkydes à
séchage rapide pour acier de charpente
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.211-95

Coating Systems for Marine Floating Navigational Aids (Buoys) (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.212-2004

Heavy-Metal-Free Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.213-2004

Etch Primer (Pretreatment Coating or Tie Coat) for Steel and Aluminum (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.214-2004

Heavy-Metal-Free, Water-Borne, Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.215-96

Two-Package Epoxy Blockfiller (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.216-97

Exterior Water-Borne Gloss Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.219-2001

Lead and Chromate-Free Waterborne Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.220-2001

Lead and Chromate-Free Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.223-2004

Heavy-Metal-Free, Water-Borne Wash Primer-Tie Coat (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.300-2000

Applied Coating System of Semigloss Baked Finish for Metal Office Furniture (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.500-75

Methods for Test for Toxic Trace Elements in Protective Coatings (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.211-95

Systèmes de revêtement pour aides à la navigation flottantes (bouées) (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.212-2004

Peinture primaire sans métal lourd, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.213-2004

Peinture primaire réactive (enduit de traitement préliminaire ou couche de liaison) pour l'acier et l'aluminium (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.214-2004

Peinture primaire, sans métal lourd, en suspension aqueuse, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.215-96

Apprêt pour blocs aux résines époxydiques en deux constituants (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.216-97

Peinture-émail brillante d'extérieur en suspension aqueuse (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.219-2001

Peinture à l'eau de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.220-2001

Peinture alkyde de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.223-2004

Peinture primaire réactive – Couche de liaison, sans métal lourd, en suspension aqueuse (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.300-2000

Système de revêtement de finition semi-brillant, cuit au four, pour meubles métalliques de bureau (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.500-75

Méthodes d'essai des éléments toxiques à l'état de trace dans les revêtements protecteurs (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.501-M89

Method for Permeance of Coated
Wallboard (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.501-M89

Méthode de détermination de la perméance
des panneaux muraux revêtus (ICS 87.040)

**Peinture-émail brillante aux
résines alkydes, séchant à
l'air ambiant et au four**



QUALITÉ

La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme fédéral relevant du ministère des Approvisionnements et Services. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants. Le Conseil consultatif du Ministre pour l'ONGC passe en revue les décisions prises par consensus.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme rédacteur de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales établies par cet organisme sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

Plusieurs des tests requis aux termes des normes de l'ONGC sont dangereux. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

L'ONGC ne se prononce pas quant à la validité de la propriété industrielle de chaque article assujéti à la présente norme. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité de la propriété industrielle.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Directeur
Direction du marketing et des services intégrés
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système de normes nationales, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme rédacteur de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examen périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
45, rue O'Connor
Bureau 1200
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

par téléphone — (613) 941-8703 ou
— (613) 941-8704

par télécopieur — (613) 941-8705

par la poste — Centre des ventes de l'ONGC
Ottawa, Canada
K1A 1G6

en personne — Bureau 1500
222, rue Queen
Ottawa, Ontario

PEINTURE-ÉMAIL BRILLANTE AUX RÉSINES ALKYDES, SÉCHANT À L'AIR AMBIANT ET AU FOUR

Cette nouvelle édition remplace la norme 1-GP-88M de l'ONGC, de juin 1983. Les changements techniques comprennent la révision de l'objet et des utilisations prévues se traduisant par l'ajout de la peinture primaire de type 1 de la norme MIL-P-23377. De plus, la méthode 143.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC a été incluse dans la section portant sur l'inspection.

Le ministère de la Défense nationale administre un programme de listage des homologations pour les produits conformes aux exigences de la présente norme. Pour obtenir plus de renseignements, s'adresser au Directeur, Génie et maintenance, Planification et normalisation (DPNGM 4), Ottawa, Canada K1A 0K2.

Préparée par

l'Office des normes générales du Canada 

Approuvée par le

Conseil canadien des normes



Publiée, novembre 1992, par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada — 1992

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA
COMITÉ DES PEINTURES DE FINITION AÉRONAUTIQUES
ET INDUSTRIELLES

(Composition à la date d'approbation)

Afzal, A. *Président*
Abel, B.
Ashton, H.E.
Benner, H.J.
Carlyle, A.G.
Cerullo, N.G.
Corbeil, G.
Croutch, V.
Desbiens, Y.
Gonsalves, I.
Hebdige, B.A.
King, W.B.G.
Kulkarni, V.
Pfaff, T.A.
Sharma, V.
Shillum, B.
Taada, K.
Tong, P.
Viens, P.
Wiezoreck, G.
Khan, R.A. *Secrétaire*

Ministère de la Défense nationale
Reichold Chemicals Ltd.
Conseil national de recherches du Canada
Lanark Coating Services Ltd.
Ministère de la Défense nationale
Ministère de la Défense nationale
Peinture Sico Inc.
ORTECH International
Les Arsenaux canadiens Ltée
Compagnie Glidden (Canada) Ltée
Peinture internationale (Canada) Ltée
The Standards Manufacturing Co. Ltd.
PPG Industries Canada Inc.
Valspar Inc.
Denault Paint Ltd.
Tristar Coatings
Ministère des Approvisionnements et Services
Union Carbide Canada Ltée
Hydro-Québec
West Coast Painting Co. Ltd.
Office des normes générales du Canada

Nous remercions le Bureau des traductions du Secrétariat d'État de la traduction française de la présente Norme nationale du Canada.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

**PEINTURE-ÉMAIL BRILLANTE AUX RÉSINES ALKYDES,
SÉCHANT À L'AIR AMBIANT ET AU FOUR****1. OBJET**

- 1.1 La présente norme s'applique à la peinture-émail à base de résines alkydes, durable et brillante, convenant aux surfaces en métal et en bois revêtues d'une peinture pour couche primaire.
- 1.2 Pour plus de précisions sur les utilisations prévues et la méthode d'application, voir les par. 8.2 et 8.3.
- 1.3 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements en vigueur avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS APPLICABLES

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente norme:
 - 2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)
 - 1-GP-12 — Couleurs étalons des peintures, Partie III
 - CAN/CGSB-1.70 — Diluant à pouvoir solvant élevé
 - 1-GP-71 — Méthodes d'essai des peintures et pigments.
 - 2.1.2 Ministère des Consommateurs et des Sociétés
 - Loi sur les produits dangereux.
 - 2.1.3 ASTM
 - D 1200 — Test Method for Viscosity of Paints, Varnishes and Lacquers by Ford Viscosity Cup
 - D 1210 — Test Method for Fineness of Dispersion of Pigment — Vehicle Systems
 - D 2621 — Method for Infrared Identification of Vehicle Solids from Solvent-Type Paints.
- 2.2 Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, les publications mentionnées aux al. 2.1.1 et 2.1.3 et les autres publications connexes s'entendent de l'édition la plus récente. Les sources de diffusion de toutes les publications sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

3. CLASSIFICATION

- 3.1 La peinture-émail doit être fournie conformément aux types suivants, selon les prescriptions (par. 8.1):
 - Type 1 — Séchant à l'air ambiant
 - Type 2 — Séchant au four.

4. EXIGENCES GÉNÉRALES

- 4.1 Les peintures-émail conformes à la présente norme doivent être constituées de pigments uniformément dispersés dans un liant à base de résines alkydes. Les peintures-émail doivent produire un revêtement par peinture uniforme, durable, présentant une stabilité de couleur et une résistance au farinage maximales.

- 4.2 La peinture-émail de type 1 doit convenir à l'application au pinceau ou au pistolet et doit être livrée en une consistance qui se prête à l'application au pinceau.
- 4.3 La peinture-émail de type 2 doit convenir aux retouches faites au pinceau ou au pistolet et doit être livrée en une consistance propre à l'exécution de retouches au pinceau.
- 4.4 Les deux types de peinture-émail doivent s'appliquer aisément au pistolet une fois qu'ils sont dilués avec le diluant conforme à CAN/CGSB-1.70, suivant le mode d'emploi du fabricant.
- 4.5 La peinture-émail ne doit pas former de peau, se gélifier, s'épaissir excessivement ou prendre en masse dans le récipient d'origine non ouvert pendant un an à compter de la date d'expédition, lorsqu'elle est entreposée à une température n'excédant pas 40°C. Au terme de cette période, elle doit pouvoir se mélanger facilement par remuage pour donner une consistance homogène, elle doit s'appliquer de façon satisfaisante au pistolet lorsqu'elle est diluée à cette fin et elle doit satisfaire aux exigences de durée de séchage prescrites (par. 5.7).

5. EXIGENCES PARTICULIÈRES

La peinture-émail conforme à la présente norme doit satisfaire aux exigences particulières suivantes lorsqu'elle est éprouvée conformément aux méthodes d'essai prescrites:

				Méthode d'essai	
		Min.	Max.	ONGC 1-GP-71	ASTM
5.1	Consistance				
	Type 1, unités Krebs	65	85	4.5	—
	Type 2, coupe Ford n° 4, s	40	100	—	D 1200
5.2	Brillant à 60°, unités				
	Type 1	85	—	13.1	—
	Type 2	85	—	13.3	—
(Remarque 1)					
5.3	Finesse de broyage, Hegman	7	—	—	D 1210
5.4	Matière volatile, % en masse			17.1	—
	Toutes les couleurs, sauf le noir	—	50		
	Noir 512-101	—	55		
5.5	Colophane et dérivés, % en masse du liant	—	3.0	60.2	—
5.6	Formation de peau — À l'essai de la méthode 10.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, la peinture-émail ne doit pas former de peau.				
5.7	Durée de séchage à l'air et au four				
5.7.1	Peinture-émail de type 1 — À l'essai de la méthode 5.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, la peinture-émail doit être sèche au toucher 1-1/2 h au plus après son application et durcie à cœur après 8 h au plus.				
5.7.2	Peinture-émail de type 2 — La peinture-émail séchée au four selon le mode d'emploi du fabricant (Remarque 1) et conditionnée pendant 30 min à 45°C ne doit pas être poisseuse. Après avoir refroidi pendant 30 min dans des conditions normales, la peinture-émail doit satisfaire aux exigences de l'essai de durcissement à cœur lorsqu'elle est éprouvée conformément à la méthode 44.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.				
5.8	Couleur — À l'essai de la méthode 12.9 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, les peintures-émail des types 1 et 2 doivent être conformes à l'une des couleurs de la norme 1-GP-12 de l'ONGC désignées par numéros au par. 5.9 et aux autres couleurs prescrites (par. 8.1).				

Remarque 1: La peinture-émail de type 2, séchant au four, doit être séchée dans un four (ONGC 1-GP-71, méthode 103.2) à la température et pour la durée prescrites par le fabricant, sauf que le séchage ne doit pas durer plus de 30 min (al. 8.3.2).

- 5.9 **Pouvoir couvrant** — À l'essai de la méthode 14.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, la peinture-émail doit satisfaire aux exigences minimales de pouvoir couvrant selon sa couleur (remarque 2):

Couleur 1-GP-12 de l'ONGC		Pouvoir couvrant m ² /L
Gris	501-101	12
	501-102	12
	501-103	12
Bleu	202-101	8.5
	502-102	8.5
Vert	503-103	12
	503-104	12
	503-105	10.5
	503-106	10.5
	503-107	8.5
	503-108	10.5
	503-109	10.5
	503-110	10.5
	503-111	10.5
Brun	204-104	12
	204-105	12
	504-103	12
	504-104	12
	504-105	12
Chamois	504-106	10.5
Jaune	505-101	8.5
	505-102	8.5
Orange	508-101	10.5
	508-102	8.5
Rouge	209-101	6
	509-102	6
Noir	512-101	16
Blanc et teintes	513-101	10.5

5.10 Composition du liant

- 5.10.1 **Type 1** — Le liant doit être constitué d'une résine glycérophtalique modifiée ainsi que de diluants et de siccatifs appropriés. À l'analyse, lors de l'essai de la méthode 57.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, le liant ne doit pas produire moins de 25% d'anhydride phtalique.
- 5.10.2 **Type 2** — Le liant doit être constitué d'une résine glycérophtalique modifiée à l'huile, longueur moyenne à courte, et d'une résine urée-formaldéhyde ou mélamine-formaldéhyde, ainsi que de diluants et de siccatifs appropriés. À l'essai de la méthode 57.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, le liant doit contenir au moins 15% de résine aminoaldéhyde et doit produire au moins 25% d'anhydride phtalique. La présence de résines aminoaldéhyde doit être vérifiée par spectroscopie infrarouge conformément à D 2621 de l'ASTM.
- 5.11 **Stabilité accélérée (Type 1)** — Lorsque la peinture-émail de type 1 est soumise à l'essai de stabilité accélérée à l'entreposage à une température de 60°C pendant 96 h, conformément à la méthode 30.3 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, elle ne doit pas se gélifier, prendre en masse, former de grumeaux ni changer de consistance de plus de 5 unités Krebs. De plus, elle ne doit présenter aucun indice de formation de grains. Une fois chauffée, la peinture-émail doit donner un feuil sec d'aspect uniforme, exempt de traînées, de marbrures et de granulats. L'altération du

Remarque 2: Lorsque d'autres couleurs sont prescrites, l'acheteur doit également prescrire le pouvoir couvrant.

brillant ne doit pas excéder cinq unités lorsqu'elle est comparée avec celle d'un feuil de peinture-émail non traitée. La peinture-émail traitée doit satisfaire aux exigences de durée de séchage (al. 5.7.1).

- 5.12 **Résistance à l'essence** — Le feuil de peinture-émail durci, immergé pendant 15 min dans un mélange à 70:30 d'iso-octane/toluène, ne doit accuser ni frisage, ni cloquage ni perte d'adhérence. Après une période de séchage supplémentaire de 2 h, il ne doit présenter aucun signe de ramollissement et l'altération de la couleur doit être à peine perceptible lors des essais effectués suivant la méthode 107.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC pour le type 1 et suivant la méthode 107.2 pour le type 2 (remarque 1).
- 5.13 **Résistance à l'eau** — Après avoir été immergé dans l'eau à 23°C pendant 18 h, le feuil de la peinture-émail durci ne doit présenter aucun signe de frisage ni de cloquage. Après une période de séchage supplémentaire de 2 h, il ne doit être que légèrement terni ou blanchi et ne doit accuser aucun autre défaut lorsqu'il est éprouvé suivant la méthode 110.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 5.14 **Résistance au rayage** — Le feuil durci doit résister à l'essai de rayage effectué sous une charge de 900 g pour le type 1 et de 1200 g pour le type 2; les rayures effectuées dans le feuil ne doivent pas exposer le métal conformément aux essais stipulés dans la méthode 116.5 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC pour le type 1 et dans la méthode 116.7 pour le type 2 (remarque 1).
- 5.15 **Souplesse** — À l'essai de la méthode 119.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC pour le type 1 et de la méthode 119.13 pour le type 2 (remarque 1), le feuil de peinture-émail durci ne doit ni craqueler, ni peler lorsqu'il est soumis à l'essai de flexion effectué à 23°C sur un mandrin de 3.2 mm.
- 5.16 **Exposition accélérée aux intempéries** — Après avoir été soumise à quinze cycles de 24 h dans un appareil d'exposition accélérée aux intempéries conformément à la méthode 122.6 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC pour le type 1 et à la méthode 122.7 pour le type 2 (remarque 1), la peinture-émail ne doit présenter aucun signe de farinage, de faïençage, de craquelage, d'écaillage ni d'autres défauts. La couleur jaune 505-101 ne doit s'être altérée que modérément et les autres couleurs ne doivent s'être altérées que légèrement. Au terme des 15 cycles, le brillant à 60° ne doit pas être inférieur à 80 unités.

6. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

- 6.1 Sauf indication contraire (par. 8.1), la préparation pour la livraison doit être conforme aux usages commerciaux courants.

- 6.2 **Étiquetage** — En plus de satisfaire aux conditions d'étiquetage édictées par les lois et règlements applicables, chaque récipient doit porter les indications suivantes:

Désignation et type du produit

Numéro de norme: CAN/CGSB-1.88-92

Couleur conforme à la norme 1-GP-12 de l'ONGC

Nom et adresse du fabricant

Numéro de lot du fabricant

Numéro de code du fabricant

Date de fabrication

Instructions de dilution avec le diluant conforme à CAN/CGSB-1.70 pour l'application au pistolet.

Instructions pour le séchage au four de la peinture-émail de type 2 (durée et température).

- 6.3 **Substances toxiques** — Ce produit doit être étiqueté conformément à la Loi sur les produits dangereux pour ce qui est des éléments toxiques désignés.

7. INSPECTION

- 7.1 **Échantillonnage** — Les échantillons doivent être prélevés conformément à la méthode 1.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.

7.2 Essais

- 7.2.1 Lorsque des plaques d'essai doivent être préparées par application au pistolet, la quantité de diluant conforme à CAN/CGSB-1.70 à utiliser pour diluer la peinture-émail doit être conforme au mode d'emploi fourni par le fabricant.
- 7.2.2 Les modes opératoires décrits à la méthode 143.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC pour déterminer les changements doivent être utilisés, le cas échéant, pour évaluer la tenue en service.

8. REMARQUES

- 8.1 **Options** — Les options suivantes doivent être précisées lors de l'application de la présente norme:

- a. Type (par. 3.1)
- b. Couleur (par. 5.8)
- c. Préparation pour la livraison, si elle diffère de celle qui est prescrite (par. 6.1).

8.2 Utilisations prévues

- 8.2.1 Les peintures-émail conformes à la présente norme sont destinées principalement à être utilisées sur les surfaces métalliques des avions et des meubles en métal revêtues d'une peinture pour couche primaire. Elles conviennent tout particulièrement à l'identification et au marquage des systèmes avertisseurs d'incendie, du matériel et des accessoires de lutte contre les incendies pour lesquels le rouge 509-102 est la couleur admise. La peinture-émail de type 1 peut être appliquée sur les pièces d'équipement qui sont en bois lorsqu'elles sont convenablement préparées. Les systèmes suivants sont recommandés:

	<u>Acier</u> ONGC	<u>Bois</u> ONGC
Bouche-pores	—	(au besoin)
Vernis d'obturation	—	CAN/CGSB-1.102
Peinture pour couche primaire	CAN/CGSB-1.81, Type 1 ou 2	CAN/CGSB-1.84 ou 1-GP-189
Peinture-émail	1-GP-88, Type 1 ou 2	1-GP-88, Type 1

- 8.2.2 Pour les surfaces en aluminium des avions, la peinture pour couche primaire de type 1 de MIL-P-23377 peut être utilisée.

8.3 Méthode d'application

- 8.3.1 Les peintures-émail conformes à la présente norme sont appliquées au pistolet de préférence.
- 8.3.2 **Caractéristiques de séchage au four de la peinture-émail de type 2** — La peinture-émail de type 2 est destinée à être séchée au four conformément au mode d'emploi du fabricant qui devrait indiquer la température et la durée de séchage, laquelle ne doit pas excéder 30 min. L'utilisateur est mis en garde contre le séchage par rayonnement infrarouge qui peut produire un feuil de couleur et d'aspect légèrement différents de ceux obtenus par séchage dans un four à convection. Si le séchage se fait par infrarouge, il est recommandé d'effectuer un essai au préalable afin de s'assurer qu'on obtient les résultats escomptés.

8.4 Publication connexe

CAN/CGSB-1.104 — Peinture-émail semi-brillante, aux résines alkydes, séchant à l'air ambiant et au four.

8.5 Sources de diffusion des publications de référence

- 8.5.1 Les normes mentionnées à l'al. 2.1.1 et aux par. 8.2 et 8.4 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone (613) 941-8703 ou 941-8704. Télécopieur (613) 941-8705.

- 8.5.2 La publication mentionnée à l'al. 2.1.2 est diffusée par le Groupe Communication Canada, Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9. Téléphone (819) 956-4802.
- 8.5.3 Les publications mentionnées à l'al. 2.1.3 sont diffusées par l'ASTM, 1916 Race Street, Philadelphia, PA 19103, U.S.A. ou par le Conseil canadien des normes, Direction de la vente des normes, 45, rue O'Connor, bureau 1200, Ottawa, Ontario K1P 6N7.
-

Withdrawn/Retirée